

# Nouvelliste valaisan

REDACTION - ABONNEMENTS  
ST-MAURICE  
Téléphone 3 65 61  
Compte de chèques postaux 112 274

PRIX DES ABONNEMENTS :  
Quotidien Un an 6 mois 3 mois  
Sans Bulletin officiel 23.- 12.- 6.50  
Avec Bulletin officiel 30.50 16.- 8.50  
ÉTRANGER Demander le tarif

Le seul quotidien de  
la Vallée du Rhône

SERVICE DE PUBLICITÉ  
SION  
PUBLICITAS S.A., tél. 212 36  
et toutes les Agences  
de PUBLICITAS S.A.

PRIX DES ANNONCES  
Valais et de Bex à Ville neuve 13 ct. le mm.  
Suisse et étranger . . . . . 14 . . .  
Réclames . . . . . 30 . . .  
Mortuaires . . . . . 25 . . .  
Réclames première page majoration de 20 %

## LE CRIME DE TANAY : une affreuse histoire qui ne peut rien envier aux romans les plus noirs

Le crime de Tanay (ou du Grammont), actuellement instruit par M. le Président du Tribunal de Monthey est, malheureusement, une des plus monstrueuses tragédies survenues sur le territoire suisse depuis bien des années.

Les plans macabres des jumeaux Jean et Louis Dénéraz devaient en effet aboutir, selon les propres aveux de Jean, au double assassinat — simultané ou successif — des deux épouses.

Ils n'attendaient que « l'occasion favorable »...

C'est pourquoi, avant le départ du lac Tanay vers le Grammont, aux premières heures du 20 juin, les meurtriers en puissance devaient encore, probablement, se demander laquelle des deux malheureuses serait « supprimée » la première.

Pourquoi cette folie sanguinaire ? Raisons crapuleuses et passionnelles, comme nous le verrons plus loin.

L'employé Eric Dreyer avait été, lui, mis dans le coup pour donner, par un faux témoignage, plus de poids à la thèse de « l'accident ».

### Le cas Jean et Louis Dénéraz

Une telle dépravation dans ces deux êtres liés par l'âge, le sang et la ressemblance nous a incité à en rechercher les causes lointaines ou proches.

Les familles Dénéraz, originaires de Chardonne, ont toujours groupé des gens extrêmement honorables, travailleurs, opiniâtres et intègres, chrétiens convaincus.

Le grand-père de Jean et Louis, propriétaire notamment de parcelles extrêmement bien situées au Mont-Pèlerin, fit d'excellentes affaires en les vendant à des personnes désireuses d'y édifier des hôtels, pensions, etc... Son mariage lui donna deux filles et un fils. Ce garçon unique fut choyé, gâté par son heureux et brave papa.

Cette douce et confiante générosité n'est certainement pas étrangère à l'affreux drame qui nous occupe aujourd'hui.

En effet, lorsque vint le moment pour cet « enfant chéri » de voler de ses propres ailes, on s'aperçut qu'il n'était guère préparé à vaincre les inévitables difficultés de la vie.

Marié à son tour, il supporta assez mal les multiples exigences conjugales.

Pourtant, cette union devait lui donner une belle famille de 4 garçons et d'une fille.

Malheureusement, la séparation (divorce) momentanée mais deux fois répétée des parents éloigna de la maison les enfants qu'il fallut placer à droite et à gauche, les deux aînés jumeaux, entre autres, dans un institut.

Privés de la douceur du foyer, souffrant de la discorde de leurs parents, c'est complètement désespérés qu'ils abordèrent leur existence d'adultes.

Voilà, sans aucun doute, une des causes principales de l'effrayant déséquilibre de Jean et Louis Dénéraz qui, après d'autres délits, ont fini par tuer.

Ceci dit sans vouloir accuser ceux-là, excuser ceux-ci. Nous ne nous permettons pas de juger. Nous ne pouvons que constater et nous apitoyer sur les uns et les autres.

Car, aujourd'hui, c'est la désolation dans cette famille Dénéraz.

Que d'amers regrets aussi !

### Le cas Dreyer et celui des épouses

Désolation également et douloureuse consternation chez les Dreyer, honnêtes boulangers de Neuchâtel.

Ils semblent ne pas comprendre ce qui est arrivé à leur enfant. Pourtant, l'entente n'a pas été ce qu'elle aurait dû être entre M. Dreyer et son beau-fils, car, en réalité, Eric est né d'un premier mariage de Mme Dreyer. Ici, aussi, qu'on le veuille ou non, l'atmosphère familiale peu favorable a joué son rôle.

Tombé d'abord dans l'homosexualité à cause, sans doute, de l'influence combien néfaste de Jean, son patron-blanchisseur (le vice de ce dernier — contracté, paraît-il, lors de sa jeunesse désemparée — n'est pas étranger à la profonde inimitié qu'il portait de plus en plus à sa femme), Eric est devenu maintenant complice d'un crime affreux.

Caractère faible, esprit instable, n'a-t-il pas été une proie facile pour ces jumeaux mal-faisants?...

\*

Désolation encore, combien plus bouleversante, surtout dans la famille de la pauvre victime ainsi que pour celle de l'épouse de Louis.

Cette dernière n'a pu être impliquée. Arrêtée pour les besoins stricts de l'enquête, il devint vite évident qu'elle ne pouvait connaître les projets criminels qui la visaient, elle, autant que sa belle-sœur.

Le seul reproche (?) que l'on pourrait éventuellement lui adresser est d'aimer son mari au point d'avoir voulu le « couvrir » envers et contre tout, profitant du fait qu'elle n'avait rien vu puisqu'elle se trouvait plus en arrière, avec Dreyer, au moment de l'horrible drame.

Mais, qui oserait reprocher à une femme de trop aimer son mari ?

A ce propos, il apparaît que les jumeaux Dénéraz ont réussi, malgré leur inconduite, à capter de façon extraordinaire l'affection la plus dévouée de leurs épouses.

On sait de quelle façon abominable ils l'ont exploitée.

### Une enquête rapide

Nous avons horreur de la forfanterie. La critique nous est plus chère.

Mais, cette fois, on nous permettra bien de féliciter sans réserve M. le Président du Tribunal de Monthey et ses collaborateurs dont, entre autres, le caporal Puippe.

Notre actuelle connaissance du déroulement des opérations, qui ont finalement abouti aux aveux de Jean Dénéraz, nous incite à affirmer bien haut que sans l'intuition, l'extrême souci de justice et la rapidité dont fit preuve M. Pierre Delaloye, « l'accident » de Tanay aurait très bien pu « passer comme ça ».

Une simple remarque d'un habitué du Grammont suffit à éveiller le premier soupçon. Ce quidam avait dit qu'il ne comprenait vraiment pas qu'un accident soit survenu à cet endroit.

Observation assez courante en pareil cas et que l'on aurait facilement pu négliger.

Elle suffit pourtant au Tribunal de Monthey, qui déclencha immédiatement l'enquête.

Le lendemain du drame, (un solstice d'été dont beaucoup se souviendront...), M. De-

laloye se rendait, en compagnie de M. Puippe, auprès de la police lausannoise afin d'obtenir le plus de renseignements possibles sur les membres de l'étrange expédition au Grammont.

Les spécialistes vaudois se mirent alors au service de nos enquêteurs avec un empressement et une intelligence que nous voulons aussi souligner. (La Sûreté neuchâteloise en fit autant, d'ailleurs, un peu plus tard).

Le résultat fut des plus significatifs : les frères Dénéraz avaient un « casier » déjà bien chargé...

Le doute devint presque certitude.

Jean Dénéraz recevait quelques heures plus tard, dans sa nouvelle blanchisserie de Bienne, la visite (intempestive !) de cette étrange déléguée monthaysanne.

On lui demanda s'il avait contracté une assurance vie-accident sur la tête de sa femme. Il confirma sans autre cette hypothèse ; hypothèse parce que, contrairement à ce que l'on peut penser, les compagnies s'étaient abstenues de signaler ce fait à l'autorité judiciaire.

Les enquêteurs apprirent alors que le capital assuré atteignait quelque 70,000 francs.

Par la même occasion, il fut établi que Jean menait une vie bien curieuse, dans laquelle sa femme n'avait guère de place.

La presque certitude devint certitude absolue, le lendemain, après une inspection au Grammont.

On connaît la suite. Les arrestations de Jean, mis au secret au Château de St-Maurice, de Louis, qui venait d'ouvrir une boucherie chevaline à Yverdon, de sa femme, également assurée pour un montant important — 60 000 francs, sauf erreur — et d'Eric Dreyer, l'employé complaisant de Jean. La thèse de « l'accident » maintenue. La mise en liberté des trois derniers. L'opiniâtreté de l'instruction. Les aveux : le crime et l'inculpation de Louis et Eric.

### Qui a tué ?

Ce sont les aveux de Jean qui ont jeté une effrayante lumière sur ce crime.

Nous ne voulons pas nous appesantir davantage sur des détails qui pourraient alimenter la malheureuse littérature noire ou une certaine presse « spécialisée ».

Résumons en disant encore, à part ce que nous avons dû réviser au début de l'article, que Jean avoue être le principal organisateur de toute l'affaire, mais accuse formellement Louis d'avoir été l'exécuteur au Grammont, c'est-à-dire d'avoir poussé dans l'abîme la première victime. Louis nie toujours, malgré des indices sérieux.

Les raisons immédiates de cet horrible forfait ? D'autres attaches affectives poussaient les deux frères à « se libérer ». Ils espéraient, du même coup, bénéficier des sommes importantes versées par les assurances.

La justice des hommes va suivre son cours. Celle de Dieu ne nous appartient pas...

A. L.

## Congrès romand des Jeunesses chrétiennes-sociales et conservatrices

Le Congrès romand des jeunesses qui tiendra ses assises à GENEVE, le 17 octobre, dans la grande salle du Buffet de la Gare, a adopté le programme suivant :

### MATINEE :

- 10 h.  
1. Ouverture du Congrès par le président des jeunesses genevoises.  
2. Salutations par les délégations représentées.  
10 h. 30  
3. Etude du projet de loi du Conseil fédéral sur les conventions collectives de travail et l'extension de leur champ d'application.  
Introduction par René Jacquod, secrétaire cantonal des syndicats chrétiens du Valais.  
11 h. 30  
4. Discussion. — Résolution.  
12 h. 30  
5. Repas en commun.

### APRES-MIDI :

- 14 h. 30  
1. Etude des méthodes appropriées pour une juste protection de l'agriculture suisse.  
Introduction par M. Louis Chillier, secrétaire de la Fédération agricole genevoise.  
15 h. 30  
2. Discussion. — Résolution.  
16 h. 30  
3. Clôture.  
Discours de M. le conseiller national Cottier, rapporteur romand de la Commission financière du Conseil national.

D'ores et déjà le Comité des Jeunesses convie ses membres à retenir cette date et à préparer l'étude des questions proposées.

Merci d'avance et à bientôt.